

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE**ENTRE LES SOUSSIGNES :****Dental Académie Center**

17 rue du Languedoc 31860 Pinjustaret

Siret : 848 465 092 00015

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro

NDA 76310950531 auprès de la préfecture de la

région Occitanie

ci-dessous organisme de Formation

ET

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

SIRET : _____

*Ci-dessus désigné le stagiaire.***EST CONCLU UN CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 920-13 DU CODE DU TRAVAIL ETABLI COMME SUIV :****Article 1 - OBJET :** En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

Approches contemporaines et conservatrices des dyschromies dentaire, taches et anomalies tissulaires de l'émail– Dr Laurent ELBEZE

Article 2 – NATURE ET CARACTERISTIQUE DE L'ACTION DE FORMATION :

Elle a pour objectifs de :

⇒ Former les chirurgiens-dentistes sur la nature des dyschromies dentaires, savoir les reconnaître pour mieux savoir les traiter

⇒ La prise en charge thérapeutique des lésions d'hypominéralisations (MIH, fluorose, lésions traumatiques et lésion pré-carieuse)

Programme**Matin**

Enseignement théorique : bases de la couleur, les anomalies dentaires, les dyschromies d'origines pathologie. Prise en charge. Revue littérature sur les risques des éclaircissements. Réglementation Européenne. Les Hypo minéralisation de l'émail, étiologie, prise en charge non invasive et conservatrice

Après-midiTD autour d'un grand nombre de cas clinique
TP manipulation des techniques d'éclaircissement des dents dépulées INSIDE/OUTSIDE. Protocole d'érosion/infiltration.
A l'issue de la formation, une **attestation de stage sera délivrée au stagiaire**. Sa durée est fixée à : **1 journée**. L'horaire est le suivant : 9 h – 13 h; 14 h – 18 h.**Article 3 – NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRE**

Afin de suivre au mieux l'action de formation mentionnée à l'article 2 et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance suivant :

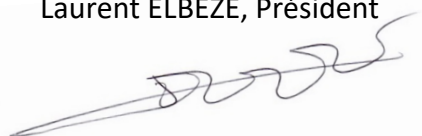
Article 4 – ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATIONL'action de formation aura lieu le **10 juin 2022** à Nîmes.Les diplômes, titres ou références de la personne chargée de la formation sont indiqués ci-dessous : **Laurent ELBEZE, Docteur en chirurgie dentaire.****Article 5 – DELAI DE RETRACTATION**A compter de son inscription le stagiaire a un délai de **3 semaines** pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.**Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.****Article 6 – DISPOSITIONS FINANCIERES** Le prix de l'action de formation est fixé à **390 €**.**Article 7 – INTERRUPTION DU STAGE**

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, l'organisme de formation proposera au stagiaire le report financier de son inscription à une formation ultérieure. En cas de refus du stagiaire, la participation à la formation sera considérée comme effective.

La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.

Article 8 – LITIGE

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal d'Albi sera seul compétent pour régler le litige.

Pour Dental Académie Center,
Laurent ELBEZE, Président

Date et lieu

Pour le stagiaire

